

DÉCRET du Président de la République, du 28 mai 1873, réglementant l'exploitation des — du département de la *Dordogne*; II, 174.

— 20 décembre 1873, réglementant l'exploitation des — du département du *Nord*; II, 255.

— 8 janvier 1874, réglementant l'exploitation des — du département des *Hautes-Pyrénées*; III, 4.

— 10 août 1875, réglementant l'exploitation des — du département d'*Eure-et-Loir*; IV, 156.

— 18 septembre 1875, réglementant l'exploitation des — du département de *Tarn-et-Garonne*; IV, 167.

— 18 septembre 1875, réglementant l'exploitation des — du département du *Lot*; IV, 168.

— 17 décembre 1877, réglementant l'exploitation des — du département de *Seine-et-Marne*; VI, 438.

— 23 mai 1879, réglementant l'exploitation des — du département des *Côtes-du-Nord*; VIII, 180.

— 23 mai 1879, réglementant

l'exploitation des — du département de la *Loire-Inférieure*; VIII, 187.

DÉCRET du Président de la République, du 23 mai 1879, réglementant l'exploitation des — du département de l'*Hérault*; VIII, 187.

— 4 septembre 1879, réglementant l'exploitation des — des départements de l'*Ain*, de l'*Allier*, des *Basses-Alpes*, des *Hautes-Alpes*, des *Alpes-Maritimes*, de l'*Ardèche*, des *Ardennes*, de l'*Aveyron*, du *Cantal*, de la *Corrèze*, de la *Corse*, de la *Creuse*, de la *Drôme*, du *Gard*, du *Gers*, de l'*Indre*, des *Landes*, de la *Loire*, de *Lot-et-Garonne*, de la *Lozère*, de *Meurthe-et-Moselle*, de la *Meuse*, du *Puy-de-Dôme*, des *Basses-Pyrénées*, des *Pyrénées-Orientales*, du *Rhône*, de la *Haute-Saône*, de la *Somme*, du *Tarn*, du *Var* et de la *Vendée*; VIII, 281 et 321.

— 20 août 1880, réglementant l'exploitation des — des départements du *Finistère*, du *Morbihan* et de la *Nièvre*; IX, 248 et 255.

— 2 avril 1881, réglementant l'exploitation des — du département de la *Seine*; X, 135.

## DEUXIÈME SECTION.

## APPAREILS A VAPEUR.

DÉCRET du Président de la République, du 11 décembre 1879, portant reconnaissance de l'Association des propriétaires d'— du nord de la France comme établissement d'utilité publique; VIII, 362.

RAPPORT au Président de la République et DÉCRET, du 30 avril 1880, relatifs aux — autres que ceux qui sont placés à bord des bateaux; IX, 88 et 92.

RAPPORT au Président de la République et DÉCRETS, du 17 juin 1880, portant application à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Réunion du nouveau régime établi par le décret du 30 avril 1880 pour les — autres que ceux placés à bord des bateaux; IX, 196, 197, 198 et 199.

ARRÊTÉ ministériel, du 9 décembre 1880, admettant l'Association parisienne des propriétaires d'— à bénéficier, pour le département de la *Seine*, des dispositions de l'article 3 du décret du 30 avril 1880; X, 5.

— 16 décembre 1880. *Idem.* Association du nord de la France. *Nord* et *Pas-de-Calais*; X, 7.

— 27 décembre 1880. *Idem.* Association lyonnaise. *Rhône*, *Loire*, *Ain*, *Saône-et-Loire* et *Isère*; X, 7.

ARRÊTÉ ministériel, du 18 février 1881, admettant l'Association lyonnaise à bénéficier pour le département de la *Côte-d'Or*, des dispositions de l'article 3 du décret du 30 avril 1880; X, 15.

— 22 février 1881. *Idem.* Association alsacienne. *Vosges*, *Haute-Saône* et territoire de *Belfort*; X, 15.

— 4 mars 1881. *Idem.* Association alsacienne. *Meurthe-et-Moselle*; X, 133.

— 5 mars 1881. *Idem.* Association de la *Somme*, de l'*Aisne* et de l'*Oise*. *Somme*; X, 133.

— 5 mars 1881. *Idem.* Association du sud-ouest. *Gironde*; X, 133.

— 17 mars 1881. *Idem.* Association de la *Somme*, de l'*Aisne* et de l'*Oise*. *Oise*; X, 134.

— 11 avril 1881. *Idem.* Association parisienne. *Eure-et-Loir*; X, 143.

— 11 avril 1881. *Idem.* Association normande. *Seine-Inférieure*; X, 143.

— 13 avril 1881. *Idem.* Association parisienne. *Seine-et-Marne* et *Seine-et-Oise*; X, 143.

— 23 avril 1881. *Idem.* Asso-

ciation de l'ouest. *Morbihan*; X, 143. *Inférieure et Lot-et-Garonne*; X, 345.

ARRÊTÉ ministériel, du 17 mai 1884, admettant l'Association de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise à bénéficier, pour le département de l'*Aisne*, des dispositions de l'article 3 du décret du 30 avril 1880; X, 268. ARRÊTÉ ministériel, du 30 juillet 1884, admettant l'Association lyonnaise à bénéficier, pour le département de la *Drôme*, des dispositions de l'article 3 du décret du 30 avril 1880; X, 347.

— 18 juillet 1884. *Idem.* Association normande. *Calvados*; X, 344. — 20 août 1884. *Idem.* Association normande. *Manche*; X, 350.

— 18 juillet 1884. *Idem.* Association du sud-ouest. *Charente-Landes*; X, 350.

*Nota.* — Quatre arrêtés concernant l'Association de l'Ouest (*Loire-Inférieure*), l'Association Lyonnaise (*Ardèche*), l'Association normande (*Orne*) et l'Association du Sud-Ouest (*Dordogne*) ont été omis, à leurs dates, dans les *Annales*. Voir 8<sup>e</sup> série, volume de 1882, p. 219.

### TROISIÈME SECTION.

#### CHEMINS DE FER.

DÉCRET du Président de la République, du 27 mars 1852, soumettant à la surveillance de l'administration publique le personnel actif employé par les compagnies de —; VI, 257. ARRÊTÉ ministériel, du 25 juillet 1873, contenant règlement pour le transport, par —, des poudres et munitions de guerre; II, 203.

ARRÊTÉ ministériel, du 6 janvier 1872, portant création de la Commission centrale des —; VI, 257.

— 16 février 1872, portant organisation des travaux de la Commission centrale des —; VI, 259.

Loi du 21 mars 1874, relative à des augmentations d'impôts et à l'établissement d'impôts nouveaux; extrait en ce qui concerne les tarifs de transport à petite vitesse sur les —; III, 402.

DÉCRET du Président de la République, du 30 mars 1874, relatif à la suppression, en temps de

neige, des cendriers des machines locomotives; III, 425. —, des poudres et munitions de guerre; VI, 133.

ARRÊTÉS ministériels, des 14 août et 15 septembre 1875, nommant une commission d'étude des questions concernant les relations des compagnies de — aux points de jonction de leurs réseaux; IV, 164 et 167.

— 1<sup>er</sup> avril 1876, modifiant l'arrêté du 15 juin 1866, relatif au transport, à prix réduits, par —, du personnel de la guerre et de la marine; V, 197.

— 15 avril 1876, relatif au droit de transport, à prix réduits, des officiers sur les —, en cas de mobilisation de l'armée; V, 198.

— 25 novembre 1876, portant interprétation d'une expression de l'état A' annexé à l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> avril 1876, relatif au transport, à prix réduit, par —, du personnel de la guerre et de la marine; V, 261.

— 30 novembre 1876, portant fixation des frais accessoires sur les — pour l'année 1877; V, 262.

— 7 décembre 1876, portant fixation, pour l'année 1877, du tarif exceptionnel de certains transports sur les —; V, 272.

— 26 décembre 1876, portant fixation du tarif à appliquer, sur les — d'intérêt général, au transport des produits de toute nature destinés à l'Exposition universelle de 1878; V, 279.

— 15 mars 1877, portant réduction des délais de la petite vitesse sur les —; VI, 130.

— 30 mars 1877, portant règlement pour le transport, par

ARRÊTÉ ministériel, du 31 mars 1877, relatif au transport, par —, des matières explosibles ou inflammables autres que la poudre; VI, 137.

— 28 mai 1877, portant application de l'article 4 du décret du 12 juin 1866 à une gare de la ville de Versailles; VI, 260.

DÉCRET du Président de la République, du 9 juin 1877, mettant sous séquestre le réseau de la compagnie des chemins de fer de la *Vendée*; VI, 337.

ARRÊTÉ ministériel, du 11 août 1877, portant réorganisation de la Commission centrale des —; VI, 263.

— 27 octobre 1877, relatif à la désinfection des wagons de — ayant servi au transport des animaux; VI, 342.

RAPPORT au Président de la République et DÉCRETS, du 31 janvier 1878, instituant un Conseil supérieur des voies de communication et un Comité consultatif des —, et en désignant les membres; VII, 6, 9, 40, 41 et 13.

ARRÊTÉS ministériels, du 31 janvier 1878, nommant le président et les secrétaires du Comité consultatif des —; VII, 14.

— 31 janvier 1878, supprimant la Commission centrale des —; VII, 14.

— 31 janvier 1878, supprimant la Commission instituée pour donner son avis sur les relations à établir entre les diverses compagnies de —; VII, 14.